

Préambule

Le LTSM propose un cadre unique et des équipements attractifs pour la pratique du tennis.

Ce lieu d'évasion et de détente doit également promouvoir l'ensemble des valeurs de partage et de respect qui conforte une convivialité de qualité.

Notre école de tennis accueille de nombreux jeunes et nous oblige à l'exemplarité et à la promotion des valeurs qui construisent le bien vivre ensemble.

La charte éthique étant l'élément fédérateur de notre club elle sera signée par tous et s'imposera à l'ensemble des adhérents, salariés et aux membres du Comité de Direction du Club.

Le Règlement Intérieur et le Règlement des Jeux viennent apporter les précisions nécessaires à l'organisation du LTSM.

Tout manquement caractérisé à la charte éthique entraîne de fait l'application de l'article 14 (Cf. règlement du LTSM).

La charte éthique du LTSM est articulée autour de 5 axes structurants :

1. Écouter les adhérents et honorer les missions confiées (membres du Comité)
2. Véhiculer une image positive du LTSM et avoir le sens de l'accueil pour les joueurs et les équipes des autres clubs
3. Respecter et faire respecter les règlements – refuser la triche, tenir nos engagements
4. Avoir une attitude digne, privilégier le fair-play, respecter les salariés, les membres du comité, les adhérents
5. Prendre soin des équipements et du matériel mis à disposition.

Article 1 : Écouter les adhérents et honorer les missions confiées (Cf. Comité)

Les membres du Comité du LTSM représentent le club, un devoir d'exemplarité s'impose à eux.

Ils sont les interlocuteurs privilégiés entre les adhérents et le club, à ce titre ils informent, conseillent, orientent et représentent les membres du club.

Les adhérents expriment auprès des membres du comité des propositions ou des remarques dans le but d'améliorer le fonctionnement du club.

Les membres du Comité interviennent pour garantir le respect de la charte éthique et des règlements.

Ils présentent des propositions visant à l'amélioration de la vie du club afin que le Président du club et les commissions concernées puissent les examiner et le cas échéant les valider.

Être membre du Comité du LTSM est un acte bénévole dont le club reconnaît l'engagement personnel. Au sein des commissions les membres s'engagent à porter des propositions privilégiant toujours l'intérêt général.

L'investissement personnel des membres du Comité se fera toujours dans le respect des adhérents et des salariés.

Article 2 : Véhiculer une image positive du LTSM et avoir le sens de l'accueil pour les équipes des autres clubs

Membres du Comité, joueurs ou salariés nous représentons notre club, c'est l'image du LTSM que nous véhiculons au contact des autres adhérents, des parents, des autres clubs, des collectivités ou des partenaires.

Par notre comportement, c'est l'ambiance du club qui est affectée en positif ou en négatif.

Par respect pour nos partenaires de jeux, il est indispensable que nous ayons une attitude exemplaire, au sein du LTSM ou dans les clubs voisins ou visités.

De la même manière que nous apprécions d'être bien reçus lorsque nous nous déplaçons, nous recevons chaleureusement les joueurs et les personnes qui les accompagnent, qui visitent notre club lors des animations, tournois ou matchs par équipe ou journées Portes Ouvertes.

Article 3 : Respecter et faire respecter les règlements

Joueur, juge arbitre ou enseignant, nous sommes les garants du respect des règles de jeu et de la bonne attitude en toutes circonstances.

Par le respect des règles du tennis nous transmettons aussi aux jeunes joueurs les valeurs essentielles du tennis.

Lors des matchs nous nous engageons en qualité d'arbitre à rappeler les points de règlements et à intervenir lorsque nous constatons une entorse aux règles et rétablir la vérité.

Nous respectons le Règlement Intérieur et celui des Jeux, notre comportement et nos décisions sont toujours dictés par l'intérêt général et le respect des membres du club afin de permettre à tous de jouer dans les meilleures conditions et de garantir un temps de pratique équilibré pour tous.

Le choix d'une réservation à la carte ou par Internet se fait toujours en respectant les règles et en privilégiant l'accueil de nouveaux adhérents et des jeunes...

Article 4 : Avoir une attitude digne, privilégier le fair-play, respecter les salariés, les membres du Comité et les adhérents

Sur le court de tennis votre adversaire femme ou homme est d'abord un partenaire de jeu avec lequel nous partageons la même passion.

Quels que soient le déroulement ou le résultat de la partie, nous n'userons pas de violence verbale ou physique ou de comportements inappropriés. Nous serons vigilant afin de ne pas gêner par notre attitude notre ou nos adversaires ainsi que les joueurs des autres courts.

Serrer la main de votre ou de vos adversaires en fin de rencontre, partager un verre en fin de match est aussi un bon moyen pour conforter la convivialité au sein du LTSM.

En dehors du court votre attitude se doit d'être digne et respectueuse, notamment en :

- refusant toute forme de discrimination basée sur les différences d'opinion, d'ethnie ou autres,
- n'intervenant pas lors du déroulement d'une rencontre en venant discuter ou perturber les joueurs.

Pour les compétiteurs, en intégrant une équipe on s'engage à être présent ou à prévenir en cas d'empêchement exceptionnel le Capitaine de l'équipe. En respectant les horaires des matchs nous garantirons aussi la bonne organisation des matchs.

Article 5 : Prendre soin des équipements et des matériels mis à disposition

Le LTSM met à notre disposition des courts, des installations (vestiaires, club house, ...) et des équipements (casiers, prêt de raquettes, ...), jouer au LTSM restera un plaisir pour tous si nous respectons les installations et rendons les équipements prêtés dans l'état dans lequel nous les avons trouvés.

Le maintien de la qualité des équipements et installations est bien l'affaire de tous, en ce sens, nous nous engageons à :

- passer le filet et de le remettre sur son support,
- arroser si nécessaire le terrain après avoir joué (saison d'été),
- éteindre les lumières si personne n'est présent,
- prévenir le gestionnaire, les enseignants, les membres du Comité du LTSM de toute anomalie ou dysfonctionnement ou dégradation remarquée (ne pas intervenir directement),
- maintenir le club propre (vestiaires, douches, sanitaires, club house et restaurant),
- remettre en place le mobilier de jardin après usage (notamment pour l'allée et la terrasse).